



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 23/01/2025
Et
Publication ou notification du :
27/02/2025

L'an 2025, le 20 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/01/2025.

Présents : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEBALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, MAZET Franck, ROBIN Xavier

Excusé(s) : M. LESAGE Mathieu
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme GOURON Claude, MM : SIMONIN Denis à Mme DEBALLÉE Pascale, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice à Mme DUBRAY Françoise
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUBRAY Françoise

02/2025 – ADHESION AU SIEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE - STATUT DU SIEIL - MODIFICATION

Madame Céline Mercier, déléguée suppléante au SIEIL, présente les demandes d'adhésion de la communauté de communes du Castelrenaudais et de la Communauté de communes Loches Sud Touraine au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL au titre de la compétence éclairage public.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-18,

Vu les délibérations des conseils communautaires du 21 février 2024 pour la communauté de communes du Castelrenaudais et du 27 juin 2024 pour la communauté de communes Loches Sud Touraine, approuvant leurs adhésions à la compétence Eclairage Public du SIEIL,

Vu les délibérations du comité syndical du SIEIL du 11 juin et du 8 octobre 2024 validant ces adhésions,

Considérant qu'en qualité de membre du SIEIL, la commune se doit de délibérer sur l'adhésion de nouveaux membres,

Considérant les demandes d'adhésion à la compétence éclairage public entraînant le transfert

de compétence et la modification des statuts du SIEIL,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

d'adopter la modification des statuts du SIEIL approuvée par le comité syndical du SIEIL en date du 8 octobre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/01/2025

Le Secrétaire de Séance
Mme DUBRAY Françoise

Dubray



Devallée

Le Maire
Pascale DEBALLÉE